

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

### Présents :

Mesdames Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Anaïs LAPORTE, Denise OLLIVIER, Florence PINAREL, Céline SANCHEZ,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Damien CARPENNE, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

### Excusés :

Mesdames Pascale BOIRON, Cécile MIROUZE,

Monsieur Jean-Claude BOSC

### Pouvoirs :

Madame Cécile MIROUZE à Monsieur Claude BELLARD

### Secrétaire de séance :

Monsieur André LAFFONT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30, demande à l'Assemblée s'il y a des remarques à apporter sur le dernier compte-rendu de séance, puis le valide.

### **1- L'adressage**

Cette démarche est la continuité d'un projet débuté lors du précédent mandat. L'état des lieux de l'adressage sur la commune fait apparaître un défaut de numérotation des voies ou des adresses mal identifiées. La mise en place de l'adressage optimisera l'accès aux informations, l'accessibilité aux services et une meilleure identification des administrés.

La Poste a été chargée de cette étude et doit proposer un plan d'action qui sera validé par la municipalité. Les documents de travail principaux pour la réalisation de l'adressage sont le fichier de référence cadastrale des propriétés bâties, les cartes de la commune au 1/200 000<sup>ème</sup> et le plan d'urbanisme.

- L'audit pour la réalisation du projet d'adressage s'élève à 5100€ HT,
- La réalisation de l'adressage s'élève à 3600€ HT.

La Poste propose également de fournir les plaques et les n° de rues. Cette prestation est en supplément.

Le choix d'une numérotation séquentielle, avec des n° pairs et impairs a été retenu.

Après une 1<sup>ère</sup> réunion de travail, les routes départementales, au nombre de 7, ont été nommées :

- Direction Tournan / Lombez : Route de Tournan,
- Direction Sabailhan/Sauveterre : Route de Sauveterre,
- La D12 : Route de Saramon,
- Direction Betcave/Sémézies : Route de la Lauze,
- Direction Seissan : Route de Seissan,
- Direction Villefranche : Route de Villefranche,

- Direction Masseube /Meilhan : Route de Meilhan.

Dans le village, les rues sont répertoriées. Seule une ne l'était pas. C'est celle du boulevard du Nord vers la place du couvent. Dans les anciens plans de la ville cette rue s'appelait la rue Saint Saturnin. Elle reprendra ce nom.

- Du chemin des écoles vers 'le Bouzin' : Chemin de la Pesselle,
- Du pont de la Gimone jusqu'au panneau indiquant Tournan : Rue des Arènes,
- Du boulevard du Nord au boulevard du Barry : Boulevard Saint Roch,
- Avenue du stade des Tuileries : Avenue des Tuileries.

Les autres chemins ne changent pas de nom.

Pour les chemins ruraux et les voies communales :

- A côté de chez M. Dariou vers chez Camajou : Chemin du Héron,
- De la départementale jusqu'en Sarnaut : Chemin du pont de Libou,
- Vers la maison de retraite : Chemin de Laspeyrères,
- De Sauveterre jusqu'en limite de Pellefigue : Chemin des Aubes.

Un chemin n'a pas été nommé. Il est entretenu par la commune de Pellefigue. La commune lui donnera le même nom que celui utilisé par Pellefigue.

Ce travail préparatoire va être proposé à La Poste pour savoir si le projet est réalisable. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle réunion de travail sera faite. Cette étude représente 30,7km de chemin en milieu rural et 2,3km de rues dans le village.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle dénomination des rues et des chemins et décide de présenter ce projet à La Poste.

## **2- Point sur l'église**

Pendant les derniers travaux réalisés à l'église, il est apparu qu'il serait nécessaire de s'occuper du porche Sud dont la pierre se délite et d'assainir les murs en réalisant des caniveaux intérieurs. L'éclairage est également peu performant. L'électricité est ancienne et le changement des ampoules difficile.

L'architecte du patrimoine, en charge des travaux de l'église utiliserait les caniveaux pour intégrer l'électricité. Une estimation des travaux a été rendue par le maître d'œuvre et se décompose :

- D'une tranche ferme pour la restauration du porche Sud s'élevant de 55 à 65 000€ HT,
- D'une tranche optionnelle pour la réalisation des caniveaux et des travaux électriques s'élevant à environ 40 000€ pour la réalisation des caniveaux et entre 65 et 75 000€ HT pour l'éclairage.

Les honoraires du maître d'œuvre, d'environ 22 000€ HT, seraient étalés sur la durée du chantier. Le coût total du projet avoisinerait les 170 000€ HT.

La restauration de l'église de Simorre fait partie des investissements prévus durant les 6 ans de ce mandat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la poursuite de l'étude auprès du maître d'œuvre.

### **3- Dossier cimetière**

Ce dossier est conséquent et date de mai 2001. Il concerne des terres appartenant à M. de Carsalade, à côté du cimetière. La municipalité de l'époque proposait à M. de Carsalade d'acheter les parcelles AY246 et BM255A pour une surface de 3ha. M. de Carsalade avait refusé cette proposition. Une procédure d'expropriation pour utilité publique est alors engagée. En août 2001, le tribunal valide l'expropriation mais M. de Carsalade la refuse. Le dossier est remis au Préfet qui émet un arrêté favorable à la municipalité en février 2002, suite à une enquête publique diligentée de sa part.

L'expropriation de toutes les terres de M. de Carsalade est ordonnée en mai 2002. Celui-ci dépose un recours en septembre. En février 2003 le tribunal ordonne l'expropriation des terres de M. de Carsalade moyennant un dédommagement de 67 262€. La municipalité de l'époque consigne cette somme pendant 4ans alors que les tribunaux de Pau, puis de Bordeaux annulent successivement les différentes décisions. En dernier recours, la municipalité saisit le Conseil d'Etat. M. de Carsalade est débouté en décembre 2012.

En octobre dernier, les enfants de M. de Carsalade ont demandé audience pour clôturer cette affaire.

Le cadastre référence M. de Carsalade comme étant toujours le propriétaire des terres. Cependant, des concessions y ont été réalisées.

L'avocat de M. de Carsalade n'a jamais demandé le paiement des terrains et l'acte de vente n'a jamais été réalisé.

Aujourd'hui, il faudrait acquérir définitivement ces terrains et investir dans une bande supplémentaire pour agrandir le cimetière.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de régler ce litige et mandate Monsieur le Maire pour réaliser la vente.

### **4- Dossier voirie école**

En 1998, la commune décide d'acheter une parcelle numérotée AX59 pour faire le cheminement autour de l'école. Ce terrain appartenait à M. Barrère et la transaction s'élevait à 9 000 Francs (1372€). Un acte administratif est signé. Il a la même valeur qu'un acte notarié. M. Barrère affirme qu'il n'a jamais perçu la valeur d'achat du terrain. Après renseignement auprès de la DGFIP, il n'y a plus d'historique pour prouver le paiement. Seul le cadastre officialise la propriété de ce terrain à la commune.

En 2016, une fuite sur le toit du bâtiment des agents techniques mitoyen avec la maison de M. Barrère a eu lieu. La commune a payé la totalité des travaux de réfection du toit d'un montant de 4 486€. M. Barrère n'a jamais remboursé sa part s'élevant à 2 243€ et correspondant à la moitié des travaux.

Afin de clore le dossier, la proposition faite au conseil municipal est d'annuler la dette de 2 243€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effacer la dette de M. Barrère.

### **5- Voirie**

La voirie communale, en dehors des panneaux, a été transférée à la communauté de communes 3CAG qui en assure l'entretien. Depuis le transfert, 383 365€ a été investi :

- 260 080€ par la commune,
- 123 185€ par la 3CAG.

Cette année, la commune a curé les fossés. La rénovation des chemins de la Béziade, du Peydousset et la rue de l'école seront refait en grave émulsion en 2021, pendant l'été. Les devis s'élèvent à :

- Chemin de la Béziade : 8 234€
- Chemin du Peydousset : 9 192€
- Rue des écoles : 15 324€

En 2022, il est prévu de refaire le boulevard du Nord pour un budget de 25 000€ et en 2023 celui de la Paisselle.

En ce qui concerne la communauté de communes, la 3CAG entretient 463km de voie pour un budget de 900 000€ HT. La commune fait des propositions de travaux mais c'est le technicien de la 3CAG qui décide des travaux à réaliser. La commune n'est pas décisionnaire de la stratégie de la 3CAG.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet voirie de la commune.

#### **6- Salle d'attente du cabinet infirmier**

Depuis un an, le cabinet infirmier souhaite une salle d'attente à l'étage de l'ancienne gendarmerie. Il est possible de fermer l'espace à gauche sur une surface de 3,7m<sup>2</sup>. L'entreprise Cunha a fait une proposition de prix pour une paroi vitrée d'un montant de 2886,25€ HT, soit 4 363,50€ TTC. Le projet pourrait être réalisé d'ici la fin janvier 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide la réalisation du projet et autorise Monsieur le Maire à valider le devis.

#### **7- Achat de terrain**

Lors du dernier conseil municipal avait été débattu le prix d'achat d'un terrain appartenant à M. Lacroix, à la sortie du village. Monsieur le Maire a rencontré M. Lacroix dans ce sens. La vente du terrain pourrait être réalisée au prix de 7 700€.

Plusieurs projets sont réalisables sur ce terrain (maraichage, figuiers...). Il est également possible de revendre une partie de ce terrain à M. Leconte qui a laissé la vente au profit de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention d'acheter ce terrain.

#### **8- Dossier DETR**

A titre d'information, le dossier de demande de subvention pour le local des jeunes est complet. La subvention attendue pourrait couvrir 80% du prix des travaux. Ce local, à l'ancienne caserne, permettrait aux jeunes d'avoir une salle d'environ 40m<sup>2</sup> qu'ils pourraient occuper à l'année. Le montant des devis pour sa réalisation s'élève à 22 398€ TTC sans le carrelage.

Le bâtiment de La Poste, prévoit d'accueillir les services publics (DGFIP, CIAS...) en créant 3 bureaux et une salle d'attente. Le dossier doit se mettre en place en 2021.

#### **9- Questions divers**

- M. Fardo est intéressé par le bâtiment long de l'ancienne coopérative, d'une surface de 320m<sup>2</sup> et d'un peu de terrain. La proposition pour l'ensemble s'élève à 50 000€.
- Le projet de réalisation d'un bâtiment pour les associations se concrétise. Un architecte est venu se rendre compte, sur place, pour faire une proposition de création de bâtiment d'environ 120m<sup>2</sup> de surface.
- Charlotte Bouteleux a annoncé son départ de la direction du centre de loisirs. Elle n'a pas souhaité reconduire son contrat malgré son implication, son professionnalisme et son

efficacité auprès des enfants et de l'équipe d'animation depuis 2018. Elle sera remplacée par Roxanne Tilmant-Guyon.

Fin de séance du Conseil municipal à 22h30.



